



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES YVELINES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan de prévention des risques naturels (PPRN) de mouvements de terrain liés aux anciennes carrières pour les communes de Chavenay et de Feucherolles

Le préfet des Yvelines a prescrit par arrêté l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 33 jours **du 10 novembre 2022 au 12 décembre 2022 inclus** portant sur le projet de plan de prévention des risques naturels (PPRN) de mouvements de terrain liés aux anciennes carrières pour les communes de Chavenay et de Feucherolles.

L'enquête publique sera réalisée sur le territoire des communes de Chavenay et de Feucherolles.

Sur décision motivée du commissaire-enquêteur, cette enquête pourra être prolongée pour une durée maximale de 15 jours.

Commissaire enquêteur :

Mme Anne de KOUROCH, consultante en environnement.

Lieux de l'enquête :

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier :

- dans les mairies de Chavenay et de Feucherolles du 10 novembre 2022 au 12 décembre 2022 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.
- sur le site internet dédié : : <http://pprn-chavenay-feucherolles.enquetepublique.net>
- sur un poste informatique situé à la préfecture des Yvelines – Direction de la réglementation et des collectivités territoriales – bureau de l'environnement et des enquêtes publiques, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 15 h 45.

Il sera également consultable sur le site internet de la préfecture, à l'adresse suivante :

<https://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Prevention-des-risques/Le-risque-d-effondrement-des-cavites-souterraines/PPRN-de-Chavenay-et-de-Feucherolles>

Pendant la durée de l'enquête, toutes observations et propositions du public, pourront être :

- soit consignées par les intéressés sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies de Chavenay et Feucherolles,
- soit adressées par écrit au commissaire enquêteur, domicilié pour cette enquête à la mairie de Chavenay, désignée comme siège de l'enquête, afin d'être annexées au registre d'enquête

Le public pourra également faire part de ses observations et propositions, pendant la durée de l'enquête, sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié : <http://pprn-chavenay-feucherolles.enquetepublique.net> ainsi que via l'adresse électronique dédiée à l'enquête : pprn-chavenay-feucherolles@enquetepublique.net

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui souhaiteraient lui faire part directement de leurs observations lors des permanences qu'elle assurera aux dates et heures ci-après :

- à la mairie de Chavenay :
 - . le mercredi 16 novembre 2022 de 8h30 à 11h30
 - . le lundi 12 décembre 2022 de 15h30 à 18h30
- à la mairie de Feucherolles :
 - . le samedi 26 novembre de 9h à 12h
 - . le samedi 3 décembre de 9h à 12h

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès des responsables du projet de la direction départementale des territoires des Yvelines :

M. Philippe POUPIN : philippe.poupin@yvelines.gouv.fr

M. Judicaël BUTIN : judicael.butin@yvelines.gouv.fr

Mme Sophia ECHCHIHAB : sophia.echchihab@yvelines.gouv.fr

Le préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation du plan de prévention des risques naturels (PPRN) de mouvements de terrain liés aux anciennes carrières pour les communes de Chavenay et de Feucherolles.

À l'issue de l'enquête, la copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée dans les communes du périmètre de l'enquête et de consultation visées ci-dessus ainsi qu'à la préfecture des Yvelines – Direction de la réglementation et des collectivités territoriales – Bureau de l'environnement – sur le site Internet suivant : <https://www.yvelines.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Prevention-des-risques/Le-risque-d-effondrement-des-cavites-souterraines/PPRN-de-Chavenay-et-de-Feucherolles> pour y être tenue à la disposition du public dans le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.